

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique, de la  
biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la nature

---

Direction Générale de la Prévention des Risques

## Arrêté du 29 juin 2026

**portant nomination à la sous-commission permanente chargée du transport des marchandises dangereuses au sein du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques**

NOR : TECP2611870A  
(Texte non paru au journal officiel)

***Publics concernés :** membres de la sous-commission permanente chargée du transport des marchandises dangereuses.*

***Objet :** les membres de la sous-commission permanente chargée du transport des marchandises dangereuses sont nommés par arrêté pour un mandat de trois ans. Le présent arrêté renouvelle la composition de la sous-commission pour la même durée.*

***Entrée en vigueur :** le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.*

***Application :** le présent arrêté est pris en application de l'article D.510-7 du code de l'environnement.*

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,**

Vu le code de l'environnement, notamment son article D.510-7,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la sous-commission permanente chargée des questions du transport des marchandises dangereuses au sein du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, pour une durée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté :

*1. Au titre des laboratoires, organismes de contrôle et organismes de formation*

a) sur proposition du Bureau de vérifications techniques (BVT) :

M. Lionel DAROLLES – Suppléante, Madame Francine KADIMA.

b) sur proposition de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) :

M. Lucas PETIT – Suppléante, Mme Patricia VICOT.

c) sur proposition de Bureau Veritas :

M. Mathieu LAMON – Suppléante, Mme Lucia CAVALLO.

d) sur proposition de l'APAVE :

M. Alexandre BUTAYE – Suppléant, M. Matthieu COBUT.

e) sur proposition du groupe « Apprendre et se former en transport et logistique » (AFTRAL) :

M. Pierre GUILLEMAUT – Suppléant Nicolas PIASECKI.

f) sur proposition de l'Association pour la prévention dans les transports d'hydrocarbures (APTH) :

M. Alain RIMBERT – Suppléante, Mme Francine KADIMA.

g) sur proposition de A.C.I. :

M. Alain LECLERC – Suppléant, M. Gilles Gérard RICHALET.

*2. Au titre des entreprises ferroviaires effectuant sur le réseau ferré national des transports de matières dangereuses*

a) sur proposition de l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) – (HEXAFRET) :

Mme Nathalie CEBE.

b) sur proposition de l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) – (Europorte/CAPTRAIN) :

M. Frédéric GILLIBERT – Suppléant, M. Gilles GAUDY.

*3. Au titre de SNCF Réseau*

a) sur proposition de SNCF Réseau :

Mme Marie-Annick LOISEL – Suppléant, M. Nicolas JOUY.

*4. Au titre de l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)*

a) sur proposition de l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) :

Mme Elena SANCHEZ – Suppléant, M. David JILKA.

*5. Au titre des compagnies aériennes*

a) sur proposition d’AIR FRANCE :

Mme Pascale ASCENSIO – Suppléante, Mme Valérie VIDAL.

*6. Au titre des transporteurs (distributeurs) et des loueurs*

a) sur proposition de l’Association française du transport routier de marchandises dangereuses (ATMD) :

Mme Florence DUPASQUIER – Suppléante, Mme Catherine ROYER.

b) sur proposition de la Fédération des entreprises de transport et de logistique de France (TLF) :

Mme Catherine ROYER – Suppléante, Mme Nancy NOEL.

c) sur proposition de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) :

M. Erwan CELERIER – Suppléante, Mme Florence BERTHELOT.

d) sur proposition de l’Association française des wagons de particuliers (AFWP) :

M. Jean-Marc GIRAUDO – Suppléante, Mme Marie-Charlotte LANORE.

e) sur proposition de l’Union française du commerce chimique (UFCC) :

Mme Céline RUER.

f) sur proposition des Entreprises fluviales de France (E2F) :

M. Jean-Christophe CHAUVET – Suppléante, Mme Valérie-Anne SEZEUR.

g) sur proposition de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffage (FF3C) :

Mme Aurélie MORIN.

h) sur proposition des transporteurs et distributeurs pétroliers au sein de l’Union française des industries pétrolières (UFIP) :

M. Hervé SENERGOUS – Suppléante, Mme Muriel ROSTOLL.

i) sur proposition de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEO) :

M. Stéphane ROCHETTE.

j) sur proposition de l’Union des importateurs indépendants pétroliers (UIP) :

M. Olivier PEYRIN.

k) sur proposition de La Coopération Agricole – Métiers du grain :

Mme Claire DARAS – Suppléante, Mme Florence BENEVELLI.

*7. Au titre des industries productrices de matières dangereuses*

- a) sur proposition des sociétés de production et de raffinage au sein de l'Union française des industries pétrolières (UFIP) :

Mme Muriel ROSTOLL – Suppléant, M. Laurent BONNET.

- b) sur proposition du Syndicat des fabricants d'explosifs, de pyrotechnie et d'artifices (SFEPa) :

M. Jean-Frédéric DARTIGUE PEYROU – Suppléante, Mme Corinne CLEMENT.

- c) sur proposition de France-Chimie :

M. Olivier GALISSON – Suppléante, Mme Katy UGUEN.

- d) sur proposition de France Gaz Liquides :

M. Jean-Baptiste BARRY.

- e) sur proposition de l'Association française des gaz comprimés (AFGC) :

M. Michel FRANCOIS.

*8. Au titre des constructeurs de véhicules à moteurs et de véhicules-remorques*

- a) sur proposition de la Plateforme automobile (PFA – ex CCFA)

M. Vuthy PHAN.

- b) sur proposition de la Fédération française de carrosserie – constructeurs (FFC-CONSTRUCTEURS) :

M. Benoît DALY – Suppléante Mme Marie-Agnès CHAMPION-CHARNAY.

*9. Au titre des agents chargés du contrôle des matières dangereuses*

- a) M. Arnaud LEBRUN (*DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*).

- b) Mme Emmanuelle MARY (*DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur*).

- c) M. Alexandre VUYLSTEKER (*DREAL Hauts de France*).

*10. Au titre des personnalités qualifiées*

- a) M. David LESPECE.

- b) Mme Véronique PRIGENT.

*11. Au titre des représentants d'armateurs de France*

- a) sur proposition d'Armateurs de France :

Mme Emma POZNANSKI – Suppléant, M. Pierre-Antoine ROCHAS.

- b) sur proposition de la Compagnie maritime d'affrètement – Compagnie générale maritime (CMA-CGM) :

M. Jean-Christophe MONIER – Suppléante, Mme Danielle SORRENTINO.

*12. Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national du personnel navigant (transport maritime)*

a) sur proposition de l'Union interfédérale des transports CGT (UIT-CGT) :

M. Simon-Clovis HYVERNAT.

b) sur proposition de la Fédération Nationale CFE-CGC Transports et Logistiques :

Mme Julie MAZELLA – Suppléant, M. Frédéric BONNET.

*13. Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national des agents (transport terrestre)*

a) sur proposition de l'Union interfédérale des transports CGT (UIT-CGT) :

M. Lionel GOSSELIN – Suppléant M. Fabien DAUTAN.

*14. Au titre des associations mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement*

a) sur proposition de l'association Robin des Bois :

M. Jacky BONNEMAINS – Suppléante, Mme Charlotte NITHART.

b) sur proposition de l'association France Nature Environnement :

M. Christian MICHOT – Suppléante, Mme Axèle GIBERT.

*15. Au titre des entreprises de manutention portuaire*

a) sur proposition de l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM) :

*16. Au titre du comité interprofessionnel pour le développement de la formation dans les transports de marchandises dangereuses (CIFMD)*

a) sur proposition du Comité interprofessionnel pour le développement de la formation dans les transports de marchandises dangereuses (CIFMD) :

M. Eugène SCHNEBELEN – Suppléante, Mme Elodie BACH.

*17. Au titre d'une association de conseillers à la sécurité*

a) sur proposition de l'Association des conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (ACSTMD) :

M. Martial MIGNE – Suppléante, Mme Anne CAZES.

## **Article 2**

Sont nommés :

- Président de la sous-commission : M. Jacques VERNIER.
- Vice-président de la sous-commission : M. Karoly VIZY, chef de la Mission Transport de matières dangereuses.
- Secrétaire général de la sous-commission, avec voix consultative : Mme Reena RAYAR, Mission Transport de matières dangereuses.

## **Article 3**

L'arrêté du 5 juillet 2021 portant nomination à la sous-commission permanente chargée du transport des marchandises dangereuses au sein du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques est abrogé.

## **Article 4**

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 29 juin 2026

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale par intérim de la prévention des risques

Régine ENGSTRÖM